



COMMUNIQUE DE PRESSE

Lancement d'une nouvelle feuille de route 2015-2020

2014, année de consolidation des acquis et d'accélération du déploiement des programmes d'appui

Le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise (ANPME) s'est tenu, le mardi 10 février 2015, sous la présidence du Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique, M. Moulay Hafid Elalamy et en présence du Ministre délégué chargé des Petites Entreprises et de l'Intégration du Secteur Informel, M. Mamoune Bouhdoud. Les travaux du Conseil d'administration ont porté notamment sur l'examen du bilan des activités de l'Agence durant l'année 2014 et du plan d'action 2015-2020.

Lors de son intervention, M. Larbi Benrazzouk, Directeur Général de l'ANPME a souligné que 2014 est une année de consolidation de l'expérience de l'Agence et d'accélération du déploiement des programmes d'accompagnement des entreprises.

En effet, avec 4800 entreprises bénéficiaires, contre 1600 en 2013, dont 86% sont des TPE, l'ANPME a engagé un montant de 450 millions de DH, en hausse de 34% par rapport à 2013.

Un nouveau dispositif d'évaluation d'impact des programmes a été déployé sur la base des indicateurs d'exploitation et financiers des entreprises accompagnées. Il en ressort que pour 100 MDH de soutien à l'investissement matériel, l'impact direct en termes de création d'emplois est de plus de 3200 emplois avec autant de création d'emplois indirects sur leur écosystème. En outre, pour 100 000 DH de soutien au capital immatériel (assistance technique, informatisation, productivité, qualité, ...), l'impact annuel différentiel moyen par bénéficiaire est de plus de 4% du CA par rapport aux entreprises du même secteur.

Le choix du modèle de distribution des programmes d'appui par des partenaires clés publics ou privés et des acteurs locaux a permis à plus de 60% des entreprises hors l'axe Rabat – Casablanca de bénéficier de l'accompagnement de l'Agence. "L'ANPME privilégie la communication opérationnelle de proximité et qui s'inscrit dans la durée au profit des porteurs de projets et des petites entreprises en particulier" note M. Larbi Benrazzouk.

Par ailleurs, l'année 2014 a été marquée par l'adoption par le Parlement de la loi 114- 13 relative au statut de l'auto-entrepreneur, la préparation d'un projet de texte de charte de la TPME et le déploiement des premières actions au profit des TPE et des Partenariats GE-PME.

La feuille de route 2015 – 2020 de l'ANPME est axée sur trois défis majeurs que sont la création d'emploi durable, le développement d'écosystèmes performants et la promotion d'un environnement favorable à l'entreprenariat. Cette feuille de route se décline à travers cinq programmes ciblant cinq segments d'entreprises à savoir les auto-entrepreneurs, les entreprises partenaires des écosystèmes, les PME, les TPE et les entreprises à fort potentiel de croissance. Pour accompagner cette nouvelle dynamique, l'ANPME se dote d'une nouvelle organisation basée sur le renforcement des capacités, et adopte une nouvelle démarche d'intervention basée sur la dématérialisation des services et le renforcement des partenariats.

A ce titre, M. le Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique a souligné que la mobilisation des partenaires de l'ANPME et des acteurs locaux conditionne la réussite de la mise en œuvre de cette feuille de route.

Contact presse :
Khalid El Forkani
Relations presse médias
Mail : khalid.elforkani@anpme.ma